

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} avril 2026

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la Convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le premier avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Mylène DELORME – Laurent GAUTHIER - David MAGNET -Christophe GRANGER - Jean- Michel GAMORE - Aurélie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND – Marylin MOUTET - Joël MALIGNIER – Manon CAIRE – Aurélien RIFFARD – Lisa CHANCEL – May ALGOUD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS

Excusés : Angélique CHARBONNIER – Sébastien MAITRE (pouvoir donné à Aurélie SYLVESTRE)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-020 : Désignation des délégués à l'association des communes forestières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente à la fédération nationale des Communes forestières et propriétaire de bois et forêts. La commune est à la fois garante de leur valorisation, responsable de la gestion des risques et acteur décisif de la politique d'aménagement du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE

- **Propose** la désignation de délégués communaux pour représenter la commune d'ALLAN :
Monsieur David MAGNET (titulaire) et Manon CAIRE (suppléante)
- **Prend acte** que la cotisation annuelle sera inscrite au budget
- **Charge** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

